



Municipalité d'Ormstown  
5 rue Gale  
Ormstown, Qc J0S 1K0

---

## AVIS PUBLIC D'ADOPTION

### RÈGLEMENT NUMÉRO 1-2025 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXATION ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, Francine Crête, Greffière et Directrice générale adjointe, à l'effet que lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 16 décembre 2024, le règlement numéro 1-2025 établissant les taux de taxation et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2025 a été adopté.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité, au 5 rue Gale, aux heures régulières de bureau soit de 8h30 et 12h00 et de 13h00 et 16h30 du lundi au jeudi et le vendredi de 9h00 à 12h00 ou sur le site internet de la Municipalité au [www.ormstown.ca](http://www.ormstown.ca)

Le règlement entrera en vigueur selon la Loi.

DONNÉ à Ormstown, ce 17 décembre 2024

*(Original signé)*

Francine Crête  
Greffière et Directrice générale adjointe